

JOURNAL DE QUEBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

ANNONCES
On reçoit les annonces à insérer tous les jours de 8h. du matin à 6h. du soir.

Le Rédacteur en chef: J. CAUCHON, Correspondant parisien, ATTICUS. Le gérant, AUGUSTIN CÔTÉ.

ON S'ABONNE
à Québec, à la librairie d'A. Côté, 17 rue St-Jacques, ou au bureau du Journal, près l'Archevêché.

Prix: 20s par année, frais de poste à part. Pour les instituteurs qui se conformeront à nos conditions à leur égard, 15s.

DU PRÊTRE

ET DU SPIRITUALISME DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ.
Lecture faite devant l'Institut Canadien de Montréal par Etienne Parent, écrivain.

Messieurs, Vous comprendrez facilement l'union des mots prêtre et spiritualisme que présente ce titre, quand je vous aurai dit qu'à mes yeux et dans le sujet dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, les idées qu'ils expriment sont inséparables, ne font qu'une pour ainsi dire. Dans le cours de ma thèse, le mot spiritualisme exprimera tout ce qui tient à l'âme humaine, à ses sentiments, à ses aspirations, à ses besoins, par opposition à ce qui, chez l'homme tient aux sens, à leurs désirs, à leurs affections, comme aussi à leurs besoins, ce que j'appellerai matérialisme. Or, le prêtre, qu'est-ce autre chose que le spiritualisme personnifié, le spiritualisme en action au sein de la société? Le prêtre, n'est-ce pas l'esprit, dégagé de la matière, parlant aux hommes des choses spirituelles; révélant à leur intelligence, faisant fructifier dans leurs cœurs, les éternelles vérités, dont la main du créateur a déposée les germes au fond de l'âme humaine? Sous ce point de vue, l'on voit qu'en parlant du prêtre, je ne pouvais guère me dispenser de parler aussi un peu de spiritualisme dans ses rapports avec son sujet; car des idées qu'on se fera sur le spiritualisme, devra dépendre l'espace comme le mode et la somme d'action que l'on attribuera au prêtre dans la société politique. De même aussi de la justesse des idées que prêtres et laïques se formeront là-dessus, dépendra le progrès continu de l'humanité; comme aussi ses temps d'arrêt seront dus principalement aux idées fausses ou incomplètes qui auront cours sur le même sujet. C'est la ferme conviction que j'ai de la vérité de cette double proposition, jointe à l'observation qu'on n'a pas eu toujours et partout des idées justes et saines à cet égard, qui m'a fait entreprendre le présent travail; ébauche imparfaite que je vous livre, jeunesse studieuse, comme pouvant contenir quelques considérations dignes de vos méditations, quelques matériaux, au moins dont vous pourrez tirer quelque parti dans le cours d'une carrière qui sera, je n'en doute pas, une des plus brillantes et des plus utiles, qu'aucune génération ait encore fournie dans notre pays.

On vous l'a dit souvent, et j'aime à vous le répéter; la patrie a conçu de vous les plus grandes espérances en vous voyant vous associer pour mieux cultiver votre intelligence, au lieu de faire, comme beaucoup de vous devanciers, perdre les loisirs de vos plus belles années dans de vaines dissolutions, et à la recherche de plaisirs éphémères et abrutissants. Ainsi n'ai-je qu'une crainte pour vous, c'est que voyant la supériorité que vous ne manquez pas d'acquiescer bientôt sur vos aînés, sous le rapport de la culture intellectuelle, vous ne soyez tenté de vous croire aussi leurs supérieurs sous le rapport de l'expérience, qui ne s'acquiert que par un long commerce avec les hommes et les choses. Permettez-moi donc de vous mettre en garde contre ce danger, en vous rappelant que si la sensualité fit perdre le paradis terrestre à nos premiers parents, l'orgueil fit perdre le paradis céleste aux plus élevés d'entre les anges.

Je n'ai pas besoin de vous faire apercevoir combien est vaste le sujet dont je vais vous entretenir, il est tel point que, pour le traiter convenablement, ce n'est pas une simple lecture, mais bien un cours ou un livre qu'il m'aurait fallu composer, si j'en eusse eu le temps et la capacité. Vous ne serez donc pas surpris de voir certaines propositions manquer des développements qu'elles auraient demandés; d'autres présentées comme admissibles, qui auraient peut-être exigé quelque démonstration; d'autres enfin que je ferai remarquer par leur absence; je compte sur votre indulgence pour suppléer à toutes les lacunes; et j'entre en matière.

L'histoire nous apprend que, lors de l'avènement du christianisme, et longtemps déjà auparavant, une profonde inquiétude s'était emparée de tous les esprits pensants. On avait devant les yeux cette immense fabrique de l'Empire Romain, et on ne lui voyait pas de fondement solide. L'amour de la patrie divine avait été jusque-là un principe de vie et de force morale pour les nations de l'antiquité; mais cet élément vital du monde payen venait d'être brisé sous les pas des légions romaines. Rome avait-elle au moins des Dieux à donner à l'univers asservi? Hélas! Cicéron avait dit déjà que deux assurances ne pouvaient pas se regarder sans rire. Que restait-il donc au monde pour l'empêcher de retomber dans le chaos? La force physique, rien que la force. Or on savait qu'on ne gouverne pas les hommes avec la force physique seule. Le colosse romain était donc alors, comme l'épave de Dancoles, suspendu sur le monde qu'il menaçait d'écraser bientôt de sa chute. Le monde allait donc périr? Non; l'humanité avait foi dans son salut; quelque chose lui disait qu'elle ne devait pas périr. Quel était précisément ce moyen de salut que la providence lui réservait? Elle l'ignorait, mais elle était dans l'attente. Elle savait seulement que le monde souffrait du manque d'idées morales et religieuses, et qu'il devait être sauvé par une nouvelle idée morale et religieuse. Et Dieu, qui inspirait cette espérance à l'humanité, ne la trompait pas. Cette idée régénératrice, elle était sous l'inspiration divine dans un coin ignoré du monde alors, au plus haut point de sa grandeur, allait commencer à décroître, mais après avoir providentiellement même par sa décadence, préparé les voies à l'idée nouvelle, à la parole d'amour du Christ.

Dix-huit siècles et demi se sont écoulés depuis cette époque mémorable, dix-huit siècles pendant lesquels la loi de charité a été enseignée aux hommes, et à l'heure qu'il est, on retrouve dans les esprits une inquiétude et une attente semblables à celles qui marquèrent la fin de l'ère ancienne. Le doute encore une fois enveloppe le monde de sa brume épaisse et lourde; les yeux sont obscurcis, les poitrines oppressées, les cœurs affaiblis. Au milieu de cette sombre atmosphère, pointe-t-il quelque lumière à l'horizon, on ne saurait dire si c'est la lueur d'une nouvelle aurore, ou le reflet d'une nouvelle conflagration; si c'est l'erreur, ou la vérité; si la folie avec sa torche incendiaire, ou la sagesse avec son flambeau bienfaisant. En arrière, orient les uns; depuis un siècle nous faisons fausse route; nous errons dans des déserts arides, où nous ne trouvons que des tombeaux; abandon-

des peuples. Mais tout en rejetant l'existence de deux grands principes opposés et ennemis en dehors et au-dessus de nous, il en est encore beaucoup qui croient à l'existence même d'un principe essentiellement bon, et d'un principe essentiellement mauvais, qu'on désigne ordinairement par les noms d'âmes et de sens, de raisons et de passions, ayant pour manifestation le bien ou le mal, la vertu ou le vice. La monstruosité pour être transférée du créateur à la créature, ne m'en paraît pas moins monstrueuse. Sans cela, il y aura toujours non-seulement dans l'homme mais même dans le grain de sable, des mystères qu'on n'approfondira jamais, et plutôt que de chercher à les expliquer d'une manière injurieuse à Dieu, il vaut mieux se taire, s'humilier et adorer.

Non, messieurs, il ne peut point y avoir chez l'homme deux principes ennemis, toujours et nécessairement en antagonisme l'un avec l'autre; il n'en faut qu'un seul, l'autre mauvais qu'il faut étouffer. Il y a bien chez l'homme bien et mal, vice et vertu, mais c'est la conséquence naturelle de la liberté de l'homme, sans laquelle il n'y aurait pour lui ni mérite ni démérite; si l'homme ne pouvait faire mal, la vertu n'existerait pas pour lui, pas plus que pour la brute. Il n'y eût pas de mérite chez la louve qui allaitait Romulus et Rémus, et qui eût aussi bien pu les dévorer si son instinct l'y eût poussé; mais le berger Faustus qui les éleva fit une action bonne et méritoire. Mais si je n'admets pas dans l'homme deux natures ennemies, nécessairement et constamment en état de guerre, je suis forcé d'y reconnaître deux mobiles d'action, différenciés dans leur origine et leur objet, mais ayant une seule et même fin: et par leur réunion constituant la nature humaine, nature double si vous voulez dans ses éléments constitutifs, mais une, dans son essence, par laquelle l'homme est ce qu'il est, sans laquelle il ne serait pas ce qu'il est.

L'homme donc est un être à double nature spirituelle, nature matérielle, créature mixte destinée en elle et par elle à mettre l'esprit et la matière en rapport l'une avec l'autre; chef de voûte de la création, reliant entre eux tous les êtres créés pour les faire aider tous de concert à l'accomplissement de la pensée divine; l'homme est un être et un corps en union intime et mystérieuse, et en cet état constituant un être particulier dans la création. Par notre être nous sommes en rapport spirituel avec Dieu, par notre corps nous sommes en rapport matériel avec le monde matériel et, par les deux, nous sommes en rapport spirituel et matériel avec nos semblables: vie spirituelle, vie matérielle—voilà l'homme, voilà ce qui le distingue de tous les autres organismes.

Cette double vie produit chez lui des tendances, des appétences, des besoins différents: à l'une il faut la puissance intellectuelle, la contemplation de Dieu et de ses œuvres, la recherche de la vérité, la poursuite du beau, la pratique du bien; à l'autre au contraire, il faut les jouissances matérielles des sens, qui embrassent tous les objets terrestres dont nous pouvons disposer. Dans le premier cas, l'homme s'absorbe, pour ainsi dire, dans Dieu, renonçant soi-même pour ne vivre qu'en Dieu, et dans l'esprit de Dieu. Or, comme Dieu se manifeste à nous dans l'expansion et l'amour, la vie selon l'esprit de Dieu, c'est la vie de la contemplation, du renoncement, du dévouement, du sacrifice, c'est le spiritualisme. Dans le second cas, l'homme, bien loin de se dévouer, de se sacrifier, cherche à tout ramener à lui, à faire servir la création entière à ses fins, à ses intérêts, à ses jouissances; c'est la vie de la sensation, de l'individualisme, c'est, en un mot, le matérialisme. Et ces deux vies si opposées dans leurs objets, l'une si sublime, l'autre si infime en apparence, sont tous d'ordre divin, destinées à s'harmoniser à remplir les fins de la création. L'une n'est pas plus nécessairement composée de bien, que l'autre de mal, toutes deux sont mal ou bien, selon qu'elles outrepassent ou respectent les bornes de la nature.

L'individualisme, qu'il ne faut pas confondre avec l'égoïsme, est l'instinct de la vie individuelle, tout comme le dévouement est l'instinct de la vie sociale. Or, comme il ne saurait y avoir de société sans individus, il s'en suit que l'individualisme, comme je le considère, est un penchant nécessaire, légitime et bon. Ce sentiment, bien dirigé, portera l'homme à assurer le bien-être individuel, qui se compose de toutes les jouissances terrestres, que Dieu n'a pas créées sans doute pour que nous n'en usions pas; elles sont le prix de nos travaux, la compensation de nos douleurs, comme le bien-être qui les procure, est la condition du perfectionnement physique et moral de l'individu. Mais pour ne pas passer d'être légitime et bon, ce penchant ne doit pas se satisfaire aux dépens de nos semblables, de l'espèce ou de la société, non plus qu'aux dépens de l'individu lui-même, qui a une mission divine à remplir, et qui, en s'enervant par le plaisir, s'en rendrait plus ou moins incapable; Dieu veut des hommes forts de corps et d'esprit, mens sana in corpore sano, comme disent les anciens; et qui, comme s'affaiblir, fût-ce même sous l'inspiration du spiritualisme, commet, à mon sens, une action réprouvable, tout aussi bien que celui qui parviendrait au même résultat par la sensualité. Dieu qui est toute bonté, tout amour, toute expansion, toute sagesse, ne peut vouloir un sacrifice inutile. Il nous appelle à lui par la voie du dévouement, mais d'un dévouement, d'un sacrifice utile à nos semblables. Nous devons admirer ces hommes généreux, ces femmes héroïques qui renoncent à tous les biens terrestres pour se dévouer au soulagement, ou à l'enseignement de leurs semblables. Mais, dans le siècle où nous sommes au moins, je ne comprendrais pas l'existence de communautés d'hommes se livrant à la vie purement contemplative dans le silence et la haine; ce serait à mes yeux une déplorable aberration du spiritualisme. J'en dirais autant de toutes pratiques religieuses qui tendraient à affaiblir chez l'homme le sentiment de l'indépendance ou de l'auto-reliance des anglais, ou à rapetisser Dieu et l'homme à la fois, en se substituant aux vertus mâles et actives que requiert la société. Le Christ a dit que le commandement d'aimer les hommes était aussi impératif que celui d'aimer Dieu. Or, aimer les hommes, c'est vivre au milieu d'eux et pour eux, et non pas seulement avec soi et pour soi.

Le temps n'est plus, s'il a pu exister, où la société n'offrait pas une assez large issue à la vitalité subordonnée des natures ardentes, car on trouvait d'autre moyen de sûreté que d'étouffer cet excès de vie; on a pu alors peut-être réclamer le bras de Dieu pour refouler la lave dans son entèrre. Mais aujourd'hui qu'un champ sans limites s'ouvre à l'ac-

tivité humaine, qui dira que les forces de l'homme sont au-dessus de sa tâche? Eh! ce serait mettre en question la sagesse divine qui doit bien vouloir que ces forces soient dirigées, mais non étouffées. Voyez la chaudière de la machine à vapeur, elle recèle bien dans ses flancs brûlants le danger et la mort. Mais aussi, voyez à côté d'elle ce mécanisme admirable au moyen duquel ces éléments de destruction sont changés en agents de vie et de bonheur. Étudiez donc le mécanisme social, et vous utiliserez les forces humaines, ce qui vaudra mieux que de les comprimer. Sinon, prenez garde, car ce serait de votre part l'aveu de votre impuissance ou de votre mauvaise volonté, vous à qui tout pouvoir et toute lumière ont été donnés. (A continuer.)

LES NOUVELLES DE ROME. Les nouvelles que nous recevons de Rome nous montrent que le ministère démocratique est aux abois. Le sénateur de Bologne, comte Zucchini, a positivement refusé de faire partie de la junte rebelle créée par le parlement de Rome, et il a déclaré dans son manifeste du 16 décembre que son refus lui était dicté par le respect des lois, de l'honneur et des prescriptions de la conscience. Ce qui n'empêche pas le Contemporaneo d'annoncer qu'on attend d'un moment à l'autre le sénateur de Bologne, dont l'arrivée complèterait le troisième "pouvoir d'état." Cette même feuille dit que le comte Camerata, gonfalonier d'Ancone, s'est rendu à Rome. Ce personnage est connu par son incapacité et sa faiblesse; Canino lui-même en est honteux.

Les angoisses des révolutionnaires se trahissent dans leur langage. Ils ont peur de l'œuvre qu'ils viennent d'accomplir; ils se sentent plus fatalement emportés que jamais dans les voies de l'anarchie. Un grand abattement d'empire de leurs esprits, et ils ne peuvent le secouer qu'en s'enivrant de paroles plus audacieuses et plus téméraires que jamais. Les jours succèdent aux jours, in formes en apparence, inertes, monotones, dit le Contemporaneo; une partie du peuple les voit s'écouler dans une morne et triste attente; une autre partie voudrait du mouvement, de la nouveauté, et en un mot, elle s'indigne de toute heure qui passe sans lui avoir fait courir un stade. Le Contemporaneo est de ceux qui souffrent impatiemment l'attente; il comprend l'hésitation; car cet instant, dit-il, serait celui où se formerait cette histoire de la domination des Papes qui a duré dix siècles et plus, et où s'ouvrirait la nouvelle histoire du pouvoir des peuples. Mais le temps de la politique expectative lui paraît peser.

Nous l'avons déclaré plusieurs fois, et nous le déclarons franchement ici, dit-il à Rome, la République n'est plus possible que comme centre de liberté, et dans ces conditions, il n'y a pas à Rome d'autre gouvernement possible que la République. Ce qui revient à dire: le pape esclave des démagogues ou plus de Pape! Aussi le journal radical se plaint-il que le ministère ait fuit, qu'il n'ait pas osé proclamer un gouvernement provisoire et convoquer une assemblée constituante. C'était le moyen d'en finir. La situation lui pèse et il en vient à la menace. "L'état présent des choses" ne doit pas se prolonger. Que nos hommes d'Etat y songent. Ils ne sont pas en droit d'espérer un plus long prodige d'ordre et de tranquillité!"

Cette attitude paraît significative, si l'on veut se rappeler que le Contemporaneo reçoit les inspirations de Sterbini; que Sterbini avait déjà manifesté l'intention de s'éloigner de Mammali, le trouvant trop modéré et trop craintif; qu'il se rapproche de plus en plus de Canino et de la partie la plus violente des exaltés. Malheureusement Rome! A quelles infortunes n'est-elle pas encore réservée entre les mains des honteux tyrans qui l'oppriment!

Les chevaliers du poignard n'ont pas renoncé à l'insanguiner; ils menaçaient le député Pantaleoni il y a quelques jours. Le 13 décembre, ils ont assailli devant la porte de la légation de Bavière, l'homme qui avait conduit la voiture du comte de Spaur, la nuit de la fuite du Saint-Père. Ils lui ont porté trois coups de couteau dans la poitrine: les blessures sont très-graves, quoiqu'elles ne paraissent pas mortelles. Voilà le résultat des colomnies dont la presse radicale poursuit les diplomates qui ont concouru à arracher le Saint-Père à la domination des démagogues, et qu'elle représente comme ayant fait violence à Pie IX, et comme le retenant encore aujourd'hui prisonnier à Gaète!

Pourquoi faut-il que ces mensonges meurtriers souillent la bouche de certains hommes qu'on n'aurait jamais pu croire capables d'une aussi cruelle lâcheté? Pourquoi faut-il que le nom du P. Ventura s'associe sous notre plume à ceux de Sterbini et de Canino?

Nous avons pourtant à remplir ici l'office le plus sévère de la vindicte publique, et nous aurons le courage de l'accomplir jusqu'au bout. Oui, il faut que l'Europe le sache. A la tête de la brochure qui renferme le discours funèbre prononcé par lui en l'honneur des victimes de Vienne, le P. Ventura a publié une Préface et une Note sur la fuite du Pape, et voici comment le Contemporaneo, qui les reproduit, annonce ces notes inqualifiables: "Paroles du P. Ventura sur les événements actuels." "Nous avons déjà rapporté les libres et éloquents paroles par lesquelles l'illustre P. Ventura terminait le discours qu'il a lu dans l'église de Saint-André della valle, pour les funérailles des martyres de la liberté à Vienne. Aujourd'hui, en l'imprimant, il y a mis une savante préface dont nous prenons quelques extraits très-remarquables et relatifs aux affaires actuelles de Rome et de l'Italie." Le journal de Sterbini cite alors plusieurs phrases d'une violence sans égale à l'adresse de ceux que le P. Ventura appelle d'imbéciles et stupides obscurantistes, et auxquels il dit: "Vous avez envie à Pie IX l'honneur de donner son nom à son siècle...." "De Gaète, qu'il devait être pour être fort, vous l'avez fait paraître Gibelin. Italien par son origine terrestre, vous l'avez fait paraître impérial; de populaire vous l'avez fait royal.... Vous en avez fait le prisonnier de la diplomatie (voyez la Note de la fin), le jouet de l'absolutisme." "Qu'on lise maintenant la Note à laquelle l'orateur renvoie: nous en donnons les principales passages." "Pie IX n'avait pas la moindre idée de quitter Rome; c'est l'intrigue absolutiste qui la lui a inspirée en lui faisant croire que sa personne et sa dignité comme Chef de l'église n'étaient plus

en sûreté à Rome. Une certaine diplomatie... "ait avoir le Pape entre ses mains pour en tirer partie dans un intérêt purement politique...." "La prison de Pie IX à Gaète est certainement plus splendide que celle de Pie VII à Fontainebleau. Elle n'est ni plus large ni plus str.... Le pape n'est pas libre, ou au moins il est sous une contrainte morale. Le parti autrichien obscurantiste travail à obtenir une déclaration de principes anti-libéraux. Nous espérons qu'il ne l'obtiendra pas, et que Pie IX ne se mettra pas en contradiction avec lui-même. Oh! quelle confusion, quand cette horrible intrigue sera connue! En attendant, les journaux étrangers ne cessent pas de déclamer contre la prison que Pie IX subissait à Rome comme prince et comme Pontife. Ils sont trompés sans pudeur par leurs correspondants légitimistes, philippistes, obscurantistes, fougues ou imbéciles. Ces journaux sont dans une ignorance complète de la vraie situation des affaires à Rome. Ils croient que la question est entre une poignée de démagogues qui veut la licence et l'anarchie, et Pie IX qui s'y oppose; quand, au contraire, la question est: Si la constitution donnée par Pie IX doit ou non être détruite; la question est entre l'absolutisme et la liberté." "Ainsi Pie IX est avec l'absolutisme; les assesseurs de M. Rossi, les héros du 16, les assignés du Quirinal, sont avec la liberté. Ah! nous concevons qu'après de telles paroles, Canino ait proposé de faire entrer leur auteur dans la junte de gouvernement destinée à remplacer le Pape." "E voilà comment le panégyriste de l'humble et fidèle O'Connell espère se justifier lui-même! Voilà comment il croit servir la cause de la vraie liberté pour laquelle il a eu jadis de si magnifiques accents! Aujourd'hui il la vouerait à la réprobation du genre humain, si le genre humain, imitant son aveuglement, consentait comme lui à la voir derrière les barricades de Vienne et du Quirinal." "Ah! c'est à ceux qui aiment encore et qui aimeraient toujours la vraie liberté, à ceux qui s'inquiètent sur son avenir tristement compromis par les excès de l'anarchie, à ceux qui ne désespèrent cependant pas de son légitime développement dans le sein de l'ordre et de la paix, c'est à ceux-là qu'il importe le plus de protester contre les indignes profanations qu'on fait de leur drapeau! C'est à ceux-là qu'il appartient plus qu'à tous les autres de ne pas souffrir qu'on le souille par la plus impure alliance avec les saturnales démagogiques et les sacrilèges révolutionnaires! Et c'est comme libéraux sincères aussi bien que comme catholiques dévoués que nous élevons la voix contre des notes et des paroles auxquelles nous voudrions encore ne pas croire, et nous ne permettrons jamais qu'on puisse nous accuser de les avoir couverts par la complicité de notre silence!"

Le P. Ventura est d'autant plus coupable qu'il répond non-seulement du caractère qu'il porte, mais du prestige que son talent exerce et qui entraîne tant de malheureux sur ses pas. Sa conduite est un exemple, et cet exemple est un scandale à la vue duquel nous ne savons quel sentiment l'emporte dans notre âme, de l'indignation ou de la douleur.

Dans un temps comme celui-ci, pour un homme comme lui, comble des bonités de Pie IX, comment n'a-t-il pas senti tout ce qu'il y avait de cruel et d'ingrat à couvrir de l'autorité de son nom des colomnies qui vont ajouter aux douleurs de l'exil, des mensonges destinés à prolonger l'égarement des Romains, et à contrarier les inspirations de leur repentir, en étouffant les remords de leur trahison! "C'est bien à un tel égarement qu'il est permis d'appliquer ce mot redoutable: Optima corruptio pessima."

— Détournons-nous maintenant du spectable de cette chute, et reportons nos regards vers un de ces illustres vieillards outragés aujourd'hui par les maîtres de Rome, et puisant dans sa vertu et sa dignité les inspirations les plus fières et les plus nobles. Dernièrement, plusieurs membres du Cercle populaire se présentèrent chez le cardinal Tosti, préfet de l'hospice Saint-Michel, et que les devoirs de sa charge ont retenu à Rome. Ils venaient le féliciter, dit une correspondance de la Voix de la Vérité, de n'avoir pas quitté la ville comme ses collègues. Voici ce que leur répondit le vénérable Cardinal: "Vous venez me féliciter, Messieurs, parce que je n'ai point fui. Eh bien! sachez que je n'ai pas plus peur de vous tous que ne l'ont mes vénérables collègues, et s'ils ont suivi le Saint-Père, ce n'est que par obéissance et amour, de même que, si je suis resté dans cet établissement, c'est aussi par obéissance et amour pour Sa Sainteté, qui a désiré que je n'abandonne point cet établissement, où sont abrités tant d'infortunés, portion très-chère au cœur du Saint-Père parmi tous ses sujets. Du reste, Messieurs, je suis Romain, et vous ne l'êtes point; je resterai sans me laisser épouvanter. Vous pourrez, si est vrai, me frapper aussi d'un coup de poignard; mais en cela que ferez-vous? Vous ne ferez que m'enlever deux ou trois ans d'existence, car je suis un vieillard, j'ai soixante-deux ans, et je ne vivrai guère plus que très-peu d'années."

Les révolutionnaires se sont retirés couverts de confusion.

Adresse des catholiques de France A. S. S. Pie IX. Le dimanche 17 décembre, à eu lieu, au Cercle catholique, sous la présidence de M. de Montalembert, assisté de MM. Sibour et Bin de Bourdon, représentants du peuple, une réunion de plus de six cents personnes. La commission était composée de MM. de Montalembert, de Kerdrel, de Saint-Priest, Comblere de Loyal, Scruvairo-Barthélemy, Mauvais, Roux-Laverge, Favreau, représentant du peuple, Laurentie, Ozannan, de Genoude, Alfred Nettement, Louis Veilliot, Auguste Johanet, Fillette aîné, Charles de Riancy. A l'ouverture de la séance, on a lu un projet d'adresse de M. de Montreuil; puis un autre projet qu'un sous-commission, formée de MM. Depauloup, Alfred Nettement et Auguste Johanet, avait été chargé d'élaborer. L'assemblée a décidé à l'unanimité que ces deux adresses seraient réunies.

Après quelques discours de MM. Sibour, de Calvimont, de Montalembert et Henry de Riancy, l'adresse a été couverte d'une multitude de signatures. Une collecte faite par deux membres désignés, MM. de Riancy et A. Johanet a été envoyée à Mgr l'Archevêque de Paris, par les soins de M. Amédée Thiéry.

Après quelques discours de MM. Sibour, de Calvimont, de Montalembert et Henry de Riancy, l'adresse a été couverte d'une multitude de signatures. Une collecte faite par deux membres désignés, MM. de Riancy et A. Johanet a été envoyée à Mgr l'Archevêque de Paris, par les soins de M. Amédée Thiéry.

Une commission de propagande et de souscriptions, chargée d'organiser les plus utiles moyens d'actions au profit des circonstances, a été nommée; nous dirons quels sont ses membres.

Voici le texte de l'adresse. ABRESSE DES CATHOLIQUES DE FRANCE A S. S. PÈRE PIE IX, Délibéré et adopté au Cercle catholique de Paris, le 18 décembre 1848.

"Très-Saint-Père, Le monde catholique a frémi d'une douloureuse indignation en apprenant l'attentat que Rome a vu s'accomplir contre Votre Sainteté. Puisque l'unanimité du sentiment public porte quelque consolation au cœur de notre Père bien-aimé.

"Votre Sainteté, avec cette mansuétude qu'elle puise aux sources divines, a comblé de ses bienfaits Rome et l'Italie. Elle a consacré le droit des faibles, rappelés leurs devoirs aux forts. Elle a servi de pouvoir pour établir la liberté. Elle a parlé aux peuples, et les peuples s'inspirant avec un saint enthousiasme de chacune de vos paroles, se les transmettaient comme une force et comme une lumière pour marcher plus sûrement vers l'avenir.

"L'univers, ému par une voix si tendre et si haute, apprenait une fois de plus la vertu civilisatrice de cette Chaire de Rome qui substitua le droit à la force, qui créa la république chrétienne, arracha l'Europe à la barbarie et le monde au chaos.

"La Souveraineté spirituelle des âmes, empruntant à la souveraineté de la ville deux fois reine son indépendance, sa sérénité, sa splendeur, voilà ce qui frappait les esprits, ce qui était une lumière pour toutes les consciences! Le suprême Pontificat et le Principat sacré formaient à Rome une union glorieuse et nécessaire; car il est bon qu'il y ait, dès ce monde, un trône ou le prince soit un père, un Etat où les hommes soient moins des sujets que des fils.

"Cette union, scellée par les siècles, des incendes ont juré de la briser. Ils ont juré de détruire cette souveraineté temporelle de la Papauté, qui est la garantie de l'indépendance des consciences catholiques dans le monde entier. Ils ont juré; mais leur mauvais dessein périt!

"Les vrais Romains, ranimés par leur ancien amour, sortirent du torpéur qui glace leur courage; ils revirent vers vous, vers leur Père. Vos ennemis tombèrent sous l'universelle réprobation.

"Très-Saint-Père, c'est notre espérance; mais si elle ne se réalisait pas, vos fils de France vous crieraient: Venez à nous! ou plutôt: Nous voici, nous, nos bras, nos biens, nos vies. Parlez, très-Saint-Père, nous attendons prestement dans notre douleur aux pieds vénérés du Chef visible de l'Eglise, épouse du Christ!

"Catholiques, nous sommes prêts à vous suivre comme Pierre suivit le Seigneur; Français, nous voulons maintenir la fondation de Pépin et de Charlemagne. C'est la tradition française! La Papauté, à Rome, ce n'est pas seulement l'Italie, c'est la chrétienté!

"Et, en attendant, avec nos frères, avec nos pasteurs, nous conjurons Dieu qu'il touche les insensés et les éclairé; que Rome rentre en elle-même, qu'elle vous rende à son amour, très-Saint-Père, et qu'ainsi elle reprenne la voie glorieuse où elle marchait à votre suite, sous le regard du monde entier."

Sommaire des annonces nouvelles.

Soumissions demandées pour l'érection d'un presbytère. Place de banc à louer. Lecture à l'Institut Canadien. Transport de bureau.—J. B. Jones.

CANADA.

QUÉBEC, 23 JANVIER 1849.

NOTRE CORRESPONDANCE.

Montréal, 20 janvier 1849.

Monsieur, Je vous ai dit dans ma dernière lettre que le discours du trône avait été lu en langue française par le gouverneur-général lui-même. Ce fait est inouï dans les fastes de notre histoire parlementaire. Sous l'ancien régime, le gouverneur lisait son discours en anglais et traduction française en était donnée au président du conseil.

On rapporte que M. Viger, quand le gouverneur-général se fit retiré, se leva et se mettant la main sur la poitrine, s'écria! Que je me sens soulagé d'entendre dans ma langue les paroles du trône!

La sensation qu'a produite ce simple acte de courtoisie, a été profonde et générale. Si l'on veut s'en tenir aux strictes limites du droit, et de justice; si l'on considère que le pays est partagé presque en parts égales par la langue de nos pères et par celle d'Albion, lord Elgin, avec moins de bonne volonté, pouvait s'épargner la fatigue d'une double lecture. Il ne l'a pas fait. On aurait dit, au contraire, à en juger par l'aplomb et l'animation dont il assésait sa lecture française, qu'il éprouvait une grande joie à donner la preuve qu'il savait et sentait la langue de nos pères et celle de l'Europe.

Vous êtes inquiet de savoir comment vont les hommes et les choses politiques. Si vous me demandez comment vont telle ou telle personne sur telle ou telle mesure, je vous dirai que vous m'imposez une tâche bien pénible, et je dirai, bien mystérieuse dans son exécution. La grande masse du parti se tiendra comme un seul homme pour ne pas laisser tomber le pouvoir dans des mains inhabiles et malintentionnées. Ce sont plus de cinquante voix qui ne manqueraient pas à l'administration pour toutes les grandes mesures de réforme politique et d'amélioration matérielle dont a besoin le pays. Le ministère est fort de son travail inouï, de la liberté et de la justice de ses actes; fort de ses hommes précieux et de ses talents qui le composent.

D'un autre côté, se montre turbulente et ranéneuse une opposition dont le chiffre, pauvre et nul, est presque un parler pour ses courtis. Et pourtant ce chiffre est destiné à descendre encore comme quelques jours suffiront pour le prouver.

Entre ces deux partis se trouve un homme dont la voix fut puissante autrefois et qui malheureusement court s'abîmer aujourd'hui dans la banqueroute de ses idées ou surannées ou extravagantes. L'homme est un point entre deux immensités, a dit Pascal. Debout entre deux abîmes, se tiendra-t-il longtemps dans cette déplorable position? Ou, obéissant soit au cri de la conscience et de la patrie, soit à la voix de l'égoïsme et de la colère, se penchera-t-il vers l'un ou l'autre de ces abîmes? Les torts attendent, et les libéraux ne consentent pas de gâter de cœur à repousser un homme qui pourrait être encore si utile à la cause du pays. La faute de la séparation est à celui qui s'est éloigné et qui a dit: moi ou la patrie!

On se demande quels seront ses adhérents dans le parti libéral, et on les cherche en vain dans l'enceinte parlementaire. On cite un nom, cependant, et ce nom est celui de M. Chauveau. Mais on hésite, parce que M. Chauveau, tout en paraissant mécontent d'un ordre de choses qu'il ne partage pas, comme il le fait voir par sa correspondance au Courrier des Etats-Unis, n'a pas encore suffisamment dessiné sa position, pour qu'on puisse dire: il est ici, ou il est là.

Les plus grands obstacles à la marche d'un gouvernement, quelque fort qu'il soit, sont les prétentions personnelles et les prétentions divergentes des

localités. Tel membre qui, lui, était un des plus ardents défenseurs de l'administration, commence par être froid aujourd'hui, demain ennemi et après demain ennemi, parce que malheureusement il n'y a pas de place pour tout le monde, et qu'il n'y en a pas non plus pour lui. Quelqu'un vous fera d'une localité dont les intérêts sont en conflit avec ceux d'une autre localité: "Que le ministère y prenne garde, si le nous accordé pas telle mesure, nous lui donnerons sans retard un vote de non-confiance." Moi je suis pour la représentation basée sur la population. Mais le ministère ne peut la donner. Il ne faut pas être injuste au point de lui demander ce qu'il ne peut faire. Vous voyez comme l'intérêt raisonne! Avec de pareils éléments ne trouvez-vous pas que le gouvernement et la législation sont difficiles!

Un journal de Montréal trouve que la conduite du ministère, qui ne donne pas ce qu'il peut donner et ce qui perdrait le pays, est infâme! Les protectionnistes de Montréal crient à l'encontre de ce journal qui est partisan du commerce et de toutes les libertés, bonnes ou mauvaises, que la conduite du ministère, qui ne veut pas accorder aux produits indigènes une forte protection, est infâme! et que MM. Lafontaine et Holmes devraient remettre leurs mandats respectifs.

Je vous ai parlé plus haut de la jouissance indélicable qu'ont ressenti tous les Canadiens-français lorsqu'ils ont entendu dans leur langue la voix du souverain. Mais ce n'était que l'avant-propos d'une série d'actes destinés à réhabiliter le pays, non pas dans son ancienne position, mais dans ses droits et dans une position plus belle.

Le discours du trône faisait allusion à une mesure d'amnistie générale, et M. Lafontaine a annoncé vendredi qu'il introduirait lundi un bill d'amnistie. Il a également annoncé l'introduction du bill de la représentation nationale.

A ceux qui veulent absolument une représentation basée sur la population des deux provinces prises en masse, nous dirons: Des personnes bien renseignées prétendent que la seule population de Montréal a diminué de vingt mille âmes depuis le 1er mai 1848. On le croira facilement en apprenant que plus de 1,200 maisons sont occupées dans la capitale, et que 180 magasins sont fermés dans les seules rues Notre-Dame et Saint-Paul. Ce sont des faits qui parlent avec une éloquence déolante.

A ce propos, un homme intelligent et d'un patriotisme qui n'est jamais d'ombre, me disait hier: " Ces hommes qui demandent tout ce qui est domageable, me rappelle l'histoire du diable et de Saint-Pierre, que ma vieille mère me racontait dans mon enfance. — Un jour donc, le diable et Saint Pierre voyageaient ensemble. Saint Pierre dit à son compagnon: Nous ne sommes pas amis, mais enfin, puisque nous sommes condamnés à vivre ensemble, il faut faire quelque chose, cultiver par exemple. — Je le veux, dit le diable, mais comment partagerons-nous? — Je prends le dessus dit Saint Pierre. Ils sèment de la graine de chou, et, comme on se l'imagine facilement, la récolte du diable ne fut qu'une récolte de cotons. Une autre année, les deux voyageurs se rencontrent forcément de nouveau et parlent encore de culture pour abréger le temps. — Mais, dit le diable, cette fois je prends le dessus, car tu m'as joué l'année dernière. — Bien, dit Saint Pierre, et il sème de la graine de navet. Cette fois le diable est les feuilles!... Supposons, pour un moment, sans préjudice à la vérité, que le Haut-Canada soit Saint Pierre, et nous le diable. Nous avons commencé par avoir les cotons, et nous courons maintenant après les feuilles! " Qui nous voulons de la représentation basée sur la population, lorsque nous savons que ce serait un suicide. On sait que l'Essex, qui avait commencé par adopter les vues de M. Papineau sur cette question, a fini par accepter le projet du ministère.

Vous n'avez pas été peu surpris d'apprendre que M. Gagy s'est fait le champion de la liberté de la presse. Je me trompe, il a informé la chambre de son intention de modifier la loi du libelle. On aurait dû lui demander si cette mesure doit avoir un effet rétroactif, et affecter tous ses procès passés et présents. Une loi de libelle par M. Gagy doit être une étrange et terrible chose.

Bien des localités se sont occupé de l'importante question des municipalités, les unes se prononçant pour les municipalités de comté, et les autres pour les municipalités de paroisse. Il paraît que le ministère a pris la moyenne entre ces deux opinions, et que son projet comprendra et les municipalités de paroisse et les municipalités de comté. Dans les cas extraordinaires et habituellement, c'est la municipalité paroissiale qui agit, mais dans le cas de contestation et d'appel, et lorsque les intérêts en litige intéressent deux ou plusieurs paroisses, il faudra avoir recours à la municipalité de comté. Ce projet complexe aura l'effet de réunir toutes les opinions et d'obvier à tous les inconvénients signalés de part et d'autre.

M. Merritt a donné avis qu'il proposerait d'admettre libre d'impôts certains produits. Ces produits je ne les connais pas encore. M. Badgley a également informé la chambre qu'il se proposait d'introduire un projet de loi abolissant l'emprisonnement pour dettes et la contrainte par corps en matières civiles. Je ne sais s'il n'a fait en cela que prévenir l'administration; mais il me semble que celle-ci avait la pensée de faire disparaître de notre code civil cette disposition qui ne va pas à la civilisation moderne. Il y a plus de personnes que vous ne pensez qui voudraient asséoir les transactions de tout genre uniquement sur la confiance, et anéantir le droit d'action. Je ne suis pas prêt à dire jusqu'à quel point elles ont raison; mais leur idée est loin d'être absurde.

Vous ne sauriez croire comme il se trouve d'ambition dans la petite opposition tory. Sir A. McNab veut être le chef, M. Badgley veut être le chef, M. Christie veut être le chef, M. Sherwood veut être le chef et d'autres veulent imiter leur exemple. On s'aperçoit facilement de leurs intentions par leurs allures et leurs mouvements plus ou moins empressés et plus ou moins significatifs. Qui commandera? Personne probablement, mais tous s'agitent et attaqueront sans ordre et sans tactique, parce que tous conviennent le pouvoir qu'ils ne pourraient trouver que dans les folles prétentions de nos turbulents à nous.

On a parlé des séances de jour à l'instar de celles de l'Assemblée nationale et des chambres françaises; mais il paraît que cette proposition ne devait pas venir du ministère, puisqu'il ne l'a pas faite et qu'il n'a pas intention de la faire. Il ne s'y opposerait pas cependant. Les séances de jour ont leurs avantages et leurs désavantages comme les séances de nuit; mais toujours est-il que le jour prête beaucoup moins à la loquacité que la nuit et les nombreux auditeurs qu'elle amène.

M. Christie doit, lundi, poser une longue série de questions aux ministres. Il veut absolument, cet économiste ardent, que les procureurs-généraux ne siègent pas dans le cabinet, sous le prétexte que le procureur-général est ministre sera dans le cabinet pour y faire prévaloir ses opinions légales. M. Christie fait cela parce qu'en Angleterre, le procureur-général qui est cependant un homme politique et qui entre et sort avec son parti suivant qu'il triomphe ou qu'il est vaincu; parce qu'en Angleterre le procureur-général n'est pas membre du cabinet. Si les procureurs-généraux font partie du cabinet en Canada, c'est qu'il y a une raison pour cela. Il y a une raison d'économie, puisque outre les procureurs qui ont toujours ou sont toujours supposés être des hommes d'une grande capacité légale, et qui

conséquemment ont droit à de forts salaires, il faudrait payer d'autres hommes également éminents, pour leurs services comme ministres, et les payer aussi cher que les premiers. Maintenant quel terrible inconvénient résulte de ce double caractère dans une même personne. En Angleterre, dans toute question légale, le gouvernement prend avis de ses officiers en loi, et toujours agit d'après cet avis, sans le discuter ni le rejeter jamais quel qu'en doivent être les conséquences. C'est la cour de justice qui décide en dernier ressort quand il y a lieu. En Canada le procureur-général est consulté sur une question de loi par les divers départements publics. Il donne son avis légal, sachant qu'on ne prendra pas même la peine de le discuter; quel inconvénient y a-t-il donc qu'il siège dans le cabinet, à moins qu'on ne trouve plus avantageux de payer £1,000 pour un procureur-général et £1,000 pour un ministre qui le remplacera dans le cabinet. Comme vous le voyez, M. Christie entend l'économie à merveille.

Il paraît que M. Desaulles qui a tout récemment écrit 11 colonnes dans l'Avenir, pour engager la chambre à suivre M. Papineau, a intenté une action au propriétaire de la Minerve qu'il accuse de l'avoir appelé infâme.

La lettre de M. Chartier qui a paru dans le Journal de mardi, a produit une immense sensation; on l'a trouvée, en effet, prophétique.

Vous avez lu dans les journaux les résolutions d'une assemblée du comté de Huntingdon, tenue à Saint-Edouard. Cette assemblée convoquée par le représentant du comté, M. Sauvageau, dans un lieu assez central il est vrai, mais en même temps le centre des forces de son adversaire à la dernière élection, cette assemblée générale du grand comté de Huntingdon, du plus grand comté du pays, ne se composait tout au plus que de 350 personnes. Le temps était froid, et les habitants des paroisses éloignées ne s'y trouvaient pas ou presque pas. Ce qui prouve que M. Sauvageau se trouvait au centre de ses adversaires, c'est que le président de cette assemblée était M. O'Dell, son opposant à la dernière élection, un tory reconnu et avoué. Et pourtant la majorité pour la résolution Papineau n'a été que de 23 à 30 tout au plus. Quel succès! colossal! On sait que la majorité de M. Sauvageau sur M. O'Dell, à la dernière élection, était de 1,300 voix, et plus.

Je vous ai dit un mot dans ma dernière lettre de l'assemblée des protectionnistes de Montréal. On me dit qu'elle a été fort agitée, et colère parfois. M. Young a été plus d'une heure sans pouvoir s'y faire entendre, et quand il a pu parler, ce n'a été que par sauts et par bonds. La souffrance est si grande dans la capitale qu'on en trouve la cause partout et jusque dans la liberté du commerce qui n'existe pas encore.

La comtesse Elgin, donne une soirée, mercredi prochain, à Monklands.

L'adresse se discutera lundi.

Le projet de réforme parlementaire ne se discutera nécessairement que quand tous les membres seront ici.

Tout à vous.

Pour prouver la logique incontestable de M. Desaulles qui montre un courage surhumain à pousser son oncle dans l'abîme, il suffit de quelques mots. Il commence par faire de longues citations de MM. Goizot et Benjamin Constant. Il produit une longue tirade du premier contre les ministres rétrogrades sous la restauration; puis il dit: "donc notre ministère est rétrograde." Toutes ces 11 colonnes sont de la même force. Quel haehis!

Aux honorables L. H. Lafontaine, A. W. Morin, et R. E. Caron.

Ne soyez pas surpris, Messieurs, si nous osons vous adresser cet article. La population française du Bas-Canada a longuement souffert, et elle souffre encore. Ses plaintes, à qui les adressera-t-elle, si ce n'est aux hommes publics qui, nés dans son sein, ont été par elle portés au pouvoir? Enfants du peuple, vous devez beaucoup au peuple. Toutefois, nous devons l'avouer, vous n'avez pas méconnu vos frères, à l'heure du danger et de l'humiliation. Aux jours de votre prospérité, vous n'avez pas rougi d'embrasser la cause d'une race longtemps proscrite; et cette cause, vous l'avez noblement soutenue en face de ses détracteurs. Lorsque plus tard vous êtes devenus dépositaires de l'autorité, votre parole générale s'est traduite en œuvres qui ont porté la joie au cœur de la patrie. Voilà, Messieurs, ce qui nous servira d'excuse, lorsque nous prenons la liberté de vous interpellé par la voie des journaux.

Vous avez beaucoup fait pour nos compatriotes, Messieurs; mais gardez-vous de vous reposer sur vos lauriers, car il vous reste encore beaucoup à faire. Le pays a foi en votre patriotisme; vous comprendrez ses plaintes, et vous aurez la force de lui rendre justice.

Une politique étroite comme les cervenax ou elle s'était logée, avait tracé, à quelques milles de la rive droite de Saint-Laurent, une ligne que la population franco-canadienne ne pouvait franchir sans renoncer à ses institutions et à sa langue. "Tu deviendras bretonne, lui avait-on dit, sinon tu seras étouffée par la propre féodalité." Et pour que cette menace ne demeure pas illusoire, l'on adopte des mesures d'un machiavélisme infernal. La partie habitable du pays, en dehors des seigneuries, est découpée en échiquiers. Un septième est réservé à la Couronne; un septième est donné au clergé protestant; le reste est jeté pour servir de curée à des flatteurs, à des espions, à des intrigants, tous d'origine anglo-saxonne, à condition que sur l'étendue de ces terres on ne jugerait, on ne prierait, on ne parlerait jamais en français.

Vous vous rappelez peut-être, Messieurs, les excès auxquels s'était livré certain requin d'une chronique de voyageur. Dans l'immense estomac du monstre, l'on découvrait une collection digne de figurer dans la hotte d'un chiffonnier: robes, jupes, bottes, perruques, tenailles, scie, tout y avait trouvé place. Aussi peu délicat, et moins délicat encore était le gosier des mignons du pouvoir dans notre Canada. Rien ne leur répugnait; ils avalaient tout sans grimacer: seigneuries, fiefs, magistratures, bureaux; y avait même chapellenies des Jésuites. (Nous vous prions de remarquer qu'une chapellenie de Jésuites devait être une rude scie sur la conscience d'un ministre de l'Eglise anglicane). Des lots de 60,000 acres devenaient de friands morceaux pour les mâchoires acérées de ces omnivores. Une fois nantis de telles pièces, ils n'étaient pas hommes à courir risque de dégoûter leur proie, en manquant de remplir les conditions imposées.

Tant qu'on eut l'espérance de peupler les townships de colons anglais, le Canadien-Français fut repoussé, avec les menaces contenues dans l'imprécation des Orangistes contre les Irlandais catholiques: "To hell, or to Connaught," "au diable, ou au Saint-Laurent." Mais les émigrés passaient outre; les terres demeuraient incultes, et partant la bourse demeurait vide. L'on se résolut à faire lever l'anathème, et les conditions anti-galliennes furent mises de côté. On invita les Canadiens-français à venir prendre des terres; on leur promit pour l'avenir des contrats avantageux (qui sont encore dans l'avenir). Ne pouvant trouver à se placer dans les seigneuries, beaucoup de jeunes gens se rendirent à cet appel. Avec des peines infinies, ils frayèrent des chemins, tantôt traversant des savanes, tantôt escaladant des montagnes. Lorsqu'à force de travail et de privations, ils eurent créé, au sein de la forêt, des établissements pour

leurs familles devenues nombreuses, une foule de propriétaires s'abattirent sur eux, comme des bandes d'étourneaux sur un champ de pois. Quelques-uns de ces propriétaires étaient connus, et, par leurs promesses, avaient encouragé les pauvres colons à faire des défrichements; les autres étaient demeurés jusqu'alors inconnus, s'étant tenus cachés pour mieux surprendre leur proie. Tous avaient fait et souffert. Le pauvre colon dut, en présence de ces Messieurs, ou déguerpir ou accepter les contrats qu'on voudrait lui offrir.

Permettez-nous, Messieurs, de vous donner l'extrait d'un de ces contrats, couvrant une demi-main de papier. — Le vendeur est exempté de tous frais de voisinage; fossés, clôtures, ponts, chemins découverts, routes demeurent à la charge de l'acheteur. Le vendeur se réserve ruisseaux, rivières, places, de moulins, bois de sciage, mines, carrières de pierre à bâtir, etc., plus le droit de passage sur le terrain vendu. L'acheteur devra porter son grain au moulin qu'on lui désignera. Moyennant ces légères conditions, on lui laissera sa terre, au prix de quinze à vingt chelins par acre. — Mais ce sont là des faveurs qui ne sont accordées que par les propriétaires généraux. Les harpies de la grande propriété ont un vol plus audacieux. Chez eux la forêt restera intacte, jusqu'à ce que le colon, en ouvrant les terres voisines, ait donné une nouvelle valeur à leurs possessions. En attendant, tandis que le grand propriétaire ne donne pas un sou pour les travaux publics, le malheureux qui se sera établi dans le voisinage, devra faire des chemins, établir des écoles, bâtir des chapelles, construire des ponts, payer les taxes municipales, etc. Et quand il aura dépensé sa jeunesse, épuisé ses forces et son pécule, sa terre à demi défrichée ira grossir le domaine du possesseur des 100,000 acres.

Mais, direz-vous, pourquoi la Couronne, pourquoi le clergé, pourquoi les grands propriétaires ne sont-ils pas forcés de contribuer aux travaux publics dans les nouveaux établissements, puisqu'ils en retirent la plus grande somme de profits? N'y a-t-il pas une loi qui les y oblige!

Une loi! La justice, Messieurs, vous le savez mieux que nous, la justice est une toile d'araignée; la faible mouche y reste prise, tandis que l'énorme bourdon la traverse à tire d'aile. Voulez-vous que ce pauvre homme, dont le travail quotidien fournit à peine un repas par jour à sa famille, abandonne ses occupations, et parcoure 15 à 20 lieues pour aller réclamer la justice qu'on lui dénie? Comment s'attaquera-t-il à la couronne et au clergé, éternels insaisissables? Comment bravera-t-il des honoraires...? dont le souffle peut le renverser! Pendant son absence, qui nourrit sa famille! qui la protégera! qui fera les travaux de sa terre? Quel avocat voudra prendre la cause de cet individu déguenillé! Combien d'années durera ce procès! Combien entrainera-t-il de voyages! Et, à la fin, sera-ce l'opprimé ou l'oppressur qui aura gain de cause? Ironie! dérision amère! que ces mots "loi et justice" pour le pauvre. Dieu le garde des recors et des avocats! — Pardon, Messieurs, nous oublions que vous appartenez à la confrérie; mais nous ne voulons parler ici que des mauvais avocats. — Mais supposons le cas le plus favorable possible; que le malheureux colons réussisse dans ses procès contre le grand propriétaire! Il qu'il obtienne jugement contre lui; qu'il aura-t-il gagné? Il lui faudra encore attendre pendant cinq mortelles années pour faire exécuter ce jugement; la loi le veut ainsi. Cependant tout demeurera à la charge du pauvre colons; frais de procès, chemins, ponts, fossés, découverts, clôtures, etc.; et puis, après tout cela: "Va-t-en voir s'ils viennent Jean." — "Toujours est-il que si le pauvre ne se trouve pas bien de son riche voisin, ce qu'il a de mieux à faire, c'est de plier bagage et de chercher fortune ailleurs.

Voilà, MM., le sort réservé à l'homme de travail dans ce domaine des réserves et du monopole. Est-il surprenant que la jeunesse canadienne fuie une telle patrie, pour aller demander l'hospitalité aux Etats-Unis! La du moins, s'ils ont perdu de vue les bords du Saint-Laurent, nos compatriotes pourront jouir du fruit de leurs travaux.

Messieurs, vous avez compris les maux que cet état de chose cause au pays. Vous avez, dans des vœux patriotiques, adopté un plan de colonisation, suggéré par quelques zélés missionnaires. Ce plan réussira-t-il? Avant de répondre, nous hazarderons quelques observations.

Entre les seigneuries et les townships dernièrement ouverts à la colonisation, s'étend une lisière de terre large de 15 à 20 lieues, et ayant une longueur d'environ 100 milles. C'est l'empire des grands propriétaires, tel que nous venons de le dépeindre. Là ils commandent en despotes, et prêtent une nouvelle Irlande, ou dans quelques années régneront les injustices et les misères qui dévastent l'ancienne. Obligé de traverser cette région, le nouveau colon voyage au sein de forêts profondes. De loin en loin il rencontrera une misérable hutte en bois rond; elle abrite une famille, arrivée la veille et qu'on chassera demain, après l'avoir pressurée. Cette famille remplacée par une autre qu'attend le même sort, privée de son dernier morceau de pain, ira au-delà des frontières exposer les haillons que, par un reste de pudeur, on n'a osé lui arracher. Si le colon manque de provisions, il ne pourra s'en procurer ni pour or, ni pour argent, car il n'y en a pas dans ces réduits de la misère. La pauvre mère n'a autre chose: pour calmer la faim de ses enfants, que des herbes sauvages cueillies au bord des ruisseaux, et bouillies dans l'eau. Rendu au terme de son voyage, il sera donc difficile au défricheur de renouveler ses provisions et ses outils. A-t-il besoin d'une pioche, d'un quintal de farine, d'une botte de foin, il est certain de ne trouver ces objets qu'à 15 ou 20 lieues de distance. Ces scènes de misère, ces longs et pénibles voyages le décourageront. Sur 100 qui partent pour prendre des terres, 90 reviennent dégoûtés des nouveaux établissements; les 10 autres essayent. — Voilà notre réponse.

Faut-il pour cela abandonner le plan proposé de colonisation! Non, messieurs; mais rendez-le d'une exécution plus facile, en obligeant les grands propriétaires de livrer à la culture leurs terres encore sauvages. Et pour parvenir à ce but, il faut: 1° Forcer les grands propriétaires à remplir les conditions d'établissement imposées par le contrat de donation ou de vente à eux faite par la couronne; ou faire rentrer dans le domaine de celle-ci toutes les terres accordées par lettres-patentes, dont les conditions ne sont pas remplies. 2° Fixer à un prix et à des conditions raisonnables la vente des terres des grands propriétaires d'une manière analogue à ce qui se pratiquait et se pratique encore dans un grand nombre de seigneuries. 3° Obliger les grands propriétaires sans exception à contribuer aux frais d'établissement et de travaux publics. 4° Réduire de cinq ans à quatre mois le délai que la loi donne à la mise à exécution des jugements portés contre les grands propriétaires, pour recouvrer le montant des cotisations, etc. 5° Imposer une taxe de quatre sous par acre sur toutes les terres incultes appartenant au clergé et aux particuliers. 6° Etablir une municipalité séparée pour chaque township (*).

(* La longueur et le mauvais état, et quelquefois l'absence totale des chemins sont autant de raisons qui rendent la réunion des conseils municipaux extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. Il est de fait que dans le comté de Mégantic, il n'est pas encore possible de réunir en nombre suffisant pour former un quorum; il n'y a ni maire, ni sous-voyer, etc., etc. Il n'est pas rare que les billets de convocation parviennent à leur adresse deux et trois mois après le jour où devait se tenir la séance. ...

L'application de ces remèdes est pressante. Si la plaie est profonde, elle n'est pas incurable. Pour la guérir il faut une main ferme, un coup d'aile exercé. Prenez-y garde, messieurs; le patient n'est pas d'humeur endurante; mais si vous réussissez dans cette opération, vous aurez bien mérité de la patrie, et le succès de la colonisation est assuré. ...

Conté de Nicolet, 2 janvier 1849.

Une correspondance adressée de Québec à la Minerve, et publiée dans cette feuille le 12 courant, renferme, entr'autres canaux, celui-ci:

"Le Canadien et le Journal paraissent se reposer un peu des fatigues de la lutte qui dure depuis bien des années et semble ne devoir cesser qu'à la mort de l'un ou de l'autre, si toutefois, il doit en mourir un. Tout récemment, la discussion se ranima à la suite d'un article qui parut dans le Canadien. Cet article qui était du 8 novembre et intitulé "La position, &c." ne paraissait pas à l'œil attentif et scrutateur être de la plume du rédacteur, M. Aubin. On y trouvait un style plus soigné, une diplomatie plus raffinée et un calcul comme savent en faire les hommes habitués aux affaires publiques. Ce n'est pas à dire pour cela que la plume de M. Aubin n'est pas habile. Le Journal répondit à cet article avec une chaleur qui fit sensation. Vint ensuite les personnes et l'on eut voir que la discussion était conduite d'un côté par un avocat qui veut éviter les dangers d'une poursuite criminelle. Enfin, il est notoire aujourd'hui que l'article du 8 novembre est de la plume de M. Chauveau ainsi que quelques-uns des articles qui l'ont suivi. C'était, je pense, le premier article qu'il écrivait depuis son article de cet été, intitulé: "Echauffé."

"L'opinion de bien du monde ici est que l'administration a tort de ne pas donner à M. Chauveau la place de solliciteur-général, puisqu'il serait maintenant un ferme appui du ministère, et que le Canadien irait avec lui!"

Aux Correspondants.

Nous désirons apprendre à M. le docteur Painchaud qu'il se trompe gravement quand il attribue à une personne absente, le petit article à son adresse publié dans le Journal de samedi. Or, comme en publiant sa nouvelle lettre, ce serait fournir un nouvel aliment à une discussion déjà assez longue, et favoriser l'injustice, produit de l'erreur si vous voulez, nous déclarons cette nouvelle lettre de M. P., inadmissible.

Le procès-verbal d'une assemblée de tempérance à Saint-Michel, est reçu et paraîtra jeudi.

ITALIE.

ROME, 18 décembre.—La révolution paraît être entrée dans sa dernière période. Comme nous l'avons prévu, le ministère Mamiani cède la place au cercle populaire et le parti du prince de Canino va expérimenter son impuissance. Nous désirons que l'épreuve soit courte et que les horreurs de l'anarchie soient épargnées à la capitale du Souverain-Pontife.

Nous lisons dans l'Alba:

LE MINISTRE A DONNÉ SA DÉMISSION.

Hier à six heures une grande démonstration pour forcer le ministère à convoquer sur-le-champ la Constituante. Plus de 3,000 personnes se réunirent et se rendirent, précédées d'un drapeau sur lequel était écrit cercle populaire, à l'hôtel du général Garibaldi. De nombreuses acclamations l'appelèrent au balcon. M. De-Boni y parut et annonça l'absence du général, et adressa quelques paroles chaleureuses à la foule qui, toujours avec sa lanterne et avec les tambours de la gendarmerie, se rendit au Quirinal. Une députation du cercle y pénétra et présenta au ministère une adresse pour demander la convocation immédiate de la Constituante; le ministère répondit qu'il le demanderait aux chambres, que le peuple connaîtrait le résultat de ses démarches et qu'il pourrait avoir une réponse définitive en allant aux chambres à une heure de l'après-midi; la foule se dissipa vers les 8 heures et demie.

Ce matin à six heures et demie, on a battu la générale et toute la ville a été occupée militairement par la garde civique. La place de la Chambre des Députés surtout avait l'air d'un champ de bataille. A l'ouverture de la séance, le ministère a déclaré qu'il donnait volontairement sa démission parce qu'il lui semblait impossible de faire face à toutes les exigences des circonstances présentes. Pour le moment, je ne puis vous donner aucun détail, le temps manque. Le ministère s'est montré inépuisable après avoir traité Rome et l'Italie. Il renonce honteusement à ce pouvoir qu'il avait voulu conserver à tout prix lorsqu'il fallait aux affaires des hommes énergiques. Maintenant qu'arrivera-t-il? c'est dans le peuple et non ailleurs qu'est le salut de la patrie. C'est au peuple d'agir.

Le ministère a fait une proclamation dans laquelle il recommande l'ordre et la légalité. (Alba.) Par suite du refus de Zucchini, la chambre a nommé pour troisième membre de la junte provisoire, M. Galotti. (Risorgimento.)

Le gonfalonier d'Ancone, M. Camerata, est arrivé à Rome. Nous attendons avec impatience d'autres nouvelles.

NAPLES, 16 décembre.—On lit dans la Libertà: Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le ministère a donné en masse sa démission. Le ministre des finances, Ruggerio, serait parti, assure-t-on, pour Gaète afin de la porter au roi. Nous ignorons les motifs qui ont décidé le ministère.

FRANCE.—28 décembre.

M. le maréchal Molitor vient d'être nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur en remplacement de M. le général Subervie, destitué. M. le maréchal Molitor était gouverneur de l'Hôtel des Invalides. Il y est remplacé par le général Jérôme Bonaparte, frère de l'empereur, ancien roi de Westphalie.

L'Arrêté qui contient ces nominations est précédé d'un Rapport, signé de M. Odilon-Barrot, et dont voici le principal passage: "Le général Jérôme Bonaparte, chargé en 1806 du commandement d'un corps d'armée, s'est associé depuis à toutes nos gloires; il dirigeait, après la cruelle journée de Waterloo, les débris héroïques de nos armées. Il a été le dernier à désespérer du salut de la France.

"Si le peuple français était consulté dans ses concies, nous sommes assurés que d'une voix unanime, il proclamerait que la place du frère de Napoléon est auprès de ce dépôt sacré des cendres de son frère et à la tête de cette noble phalange de vétérans ou viennent se réunir et se fondre les générations successives de nos braves soldats.

"Hier soir, le président de la République a reçu le corps diplomatique et plusieurs officiers supérieurs de l'armée. Louis Bonaparte s'est entretenu avec plusieurs représentants des puissances étrangères et quelques hauts fonctionnaires de l'administration qui assistaient également à cette réception toute de famille.

—Ce matin, à onze heures, le président de la République est venu rendre une visite officielle à M. Armand Marrast, président de l'Assemblée nationale. Louis-Napoléon Bonaparte est arrivé dans une voiture à deux chevaux. M. le colonel Cauvin, commandant militaire de l'Assemblée nationale, pré-

Venu à temps, avait fait prendre les armes au quatrième bataillon de la 6e légion, et aux troupes de ligne de garde à l'Assemblée nationale.

Le président de la République était accompagné d'un seul aide-de-camp; il a été reçu au bas du Perron par M. le colonel Canvin et conduit par lui jusqu'à l'entrée des grands appartements de l'hôtel de la présidence, où l'attendaient M. Armand Maréchal.

GUÉRISON D'UN RHMATISME CHRONIQUE DE 8 ANNÉES.

Lisez le témoignage d'un honnête homme. Docteur Wright, J'ai désiré depuis longtemps votre célèbre sur les avantages qui résultent de l'usage de vos Pilules indiennes végétales, dans le cas de vous féliciter, vous qui m'êtes entièrement débarrassé, et dans celui aussi d'être utile à mes semblables, en engageant ceux qui pourraient être atteints du même mal, à y avoir recours.

Dans l'automne de 1841, l'on me détermina à les essayer, et, avant l'emploi d'une boîte, le succès m'encouragea à continuer, ce que je fis jusqu'à la douzième boîte, me reposant par intervalles et reprenant ensuite. Le résultat fut tel, que le printemps je quittai le lit où je languissais depuis 8 ans, pendant lesquels tout ce que l'art et la science peuvent faire, avait été sans aucun résultat désiré.

Mon mal qui était, dans le principe, un rhumatisme, s'était aggravé par un rhume violent, et tout le système en fut affecté. Je n'étais plus capable de me tenir debout, et je vécus dans cet état de faiblesse mortelle pendant la plus grande partie du temps qu'on dit mes douleurs, que je ne saurais peindre sans être taxé d'exagération. Je ne vous dirai pas, non plus, combien j'ai dépensé d'argent en achetant inutilement les soins des médecins.

Je dirai que, pendant quatre ans, je n'ai pris la nourriture qu'un homme en santé prendrait en quatre mois. Les vivres me faisaient l'effet qu'aurait produit le charbon brûlant sur l'estomac.

Je veux être court autant que possible, et termine par dire que l'âge seul m'empêcha de me livrer au travail. Mon appétit a été bon depuis, et je jouis pleinement du repos des nuits. Je demeure au township de Moore, dans le comté de Northampton, état de Pennsylvanie, suis agriculteur, âgé de 74 ans; et quoique vous m'êtes inconnu, je conçois que vous êtes le plus grand bienfaiteur que la terre m'ait fait connaître.

Signé, JOHN FRACK. A vendre, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES et JOHN MUSSON, droguistes, Haute-Ville, Québec. 4 janvier 1849.

MM. LES commissaires nommés pour l'érection d'un presbytère dans la paroisse du Cap-Santé, reçoivent des propositions cachetées pour le dit ouvrage; pour voir les plans et devis, s'adresser à Messire J. MORIN, curé de la dite paroisse. Cap-Santé, 22 janvier 1849.

A LOUER, UNE place dans un banc de Notre-Dame, situé dans le premier étage des orgues, avec une libre dans le chœur. S'adresser à ce bureau. 21 janvier 1849.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. HUITIÈME LECTURE DU COURS POPULAIRE DE LECTURES POUR L'HIVER 1848-49.

JEUDI le vingt-cinquième jour de Janvier courant, à SEPT heures et DEMIE P. M., le R. V. M. J. LANGEVIN prononcera un discours sur le sujet suivant: "De l'histoire de Québec sous la domination française;" dans la grande salle de l'ancien Hôtel du Parlement.

Par ordre du Comité, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q. Québec, 22 janvier 1849.

Le docteur JONES, CHIRURGIEN-DENTISTE, informe respectueusement le public qu'il a transporté son bureau au No. 57, rue ST. JEAN, et que par suite de l'encouragement croissant qu'il obtient, il est déterminé à demeurer à Québec jusqu'au mois de mai prochain. M. JONES recommande fortement à ceux qui souffrent du MAL DE DENTS, de se procurer de ses LOTSIONS ASTRINGENTES, qui, dans tous les cas d'inflammation ou d'irritation nerveuse, offrent un soulagement momentané. 22 janvier 1849.

ALMANACH METROPOLITAIN DE QUÉBEC DE 1849. (Grand in-12, de 108 pages.)

CONTENANT la liste du clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-Ouest, Charlotte-town, Frédéricton, Halifax, Arichat, Terrebonne, et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses; AINSI: L'épiscopat de France et des Etats-Unis.

Sera prêt à vendre à la librairie d'Ang. Côté et Cie., à celle de O. Crémazie et Cie. et à l'Archevêché, par M. Ant. Blondeau, vers la fin de la semaine prochaine.

On pourra aussi se procurer cet ouvrage au presbytère des Trois-Rivières.—Prix 15 cts. Québec, 20 janvier 1849.

ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE QUÉBEC. LECTURE. W. MARSDEN, Ecuyer, M. D., délivrera une lecture sur la "Physiologie animale," dans la salle des séances de l'hôtel d'Albion pendant deux jours consécutifs depuis 10 heures A. M., jusqu'à 4 heures P. M.

L'admission sera de 15 sous, mais aux dames l'entrée sera libre. WALTER ROSS, Secrétaire A. B. Q. Québec, 20 janvier 1849.

MAISON A LOUER. DEUX maisons neuves à trois étages sur la rue Saint-Nicolas, au Palais, en face de M. Belanger, ferblantier, ces maisons sont avantageusement situées pour le commerce d'Épicerie ou de marchandises sèches. Le bas de chacune de ces maisons est en un seul pièce, et peut être divisé au désir de l'occupant. S'adresser au propriétaire, à son bureau à la Basse-Ville, CHAS. LANGEVIN, 1m. Québec, 19 janvier 1849.

CURIOSITÉ RARE. MONSIEUR RIVIER de la Malbaie, vient de prendre tout récemment dans ses rochers à Marquis près de Saguenay, un de ces poissons qui est le tyran des mers, et le terreur des matelots naufragés. C'est un Requin, bien conservé, qu'il a apporté à Québec, dont il aura le plaisir d'exposer au public, à l'hôtel d'Albion pendant deux jours consécutifs depuis 10 heures A. M., jusqu'à 4 heures P. M.

Prix d'entrée pour les grandes personnes, 1s. 3d. Pour les enfants, moitié prix 7d. Québec 20 décembre 1849.

P. S. Il est à espérer que ceux qui n'ont pas encore vu ce poisson et singulier poisson, qui n'a jamais été montré à Québec dans sa nature, profiteront de cette occasion rare, que le hasard seul peut fournir à Québec dans ce moment.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ. LA GOLETTE "Au Bon," ci-devant naviguée par le Capitaine Sauvage, cette golette est bâtie depuis 2 ans, et est en très bon état, elle a un bon voiles, deux chaînes, deux ancres, une chaloupe, cambuse, ustensiles de cuisine, etc., etc. Ce bâtiment mesure 62 tonneaux (nouvelle mesure), et est bien armé à l'endroit appelé "le Trou de Bertier," et peut être visité en s'adressant sur les lieux à M. CHARLES FOURNIER, navigateur.

Pour plus amples informations s'adresser à Québec, au bureau du sousigné. CHAS. LANGEVIN, 2m. Québec, 20 janvier 1849.

Vente en Banqueroute. Par écan sera vendue, à l'ordre des syndics, sur les lieux, au Havre au Diamant, MERCREDI prochain, le 24, à DIX heures, les effets suivants dépendant de l'état en faillite de David Vaughan, savoir: UNE quantité considérable de Cuivre, Fer, Corde, outils de forgeron et charpentier, Leviers de fer, Enclumes, Soufflets, Poultries, Chânes, une quantité de gournables, et autres matériaux propres à la construction des navires.

Dans le chantier: 83 pièces bois d'Orme 638 du bois de Tamarac. Planches de bois de Pin, d'Orme; Gabarits, et un set de lisses à lancer les navires. —AUSI— Le bail non expiré du chantier, et des prémisses qui en dépendent, possession donnée jusqu'au premier mai prochain. THOMAS HAMILTON, E. et C. 18 janvier 1849.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. FRANÇOIS BUTEAU, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand, commission émanée par JOSEPH-ANDRÉ TASCHEREAU, ser., un des juges de circuit dans et pour le district de Québec, en date du dix-septième jour de janvier 1849.—Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le PREMIER jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de la matinée.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 17 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. RICHARD JOHN SHAW, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand de ferronnerie; commission émanée par JEAN-CASIMIR BRUNEAU, Ecuyer, un des juges de circuit dans et pour le dit district de Québec, en date du HUITIÈME jour de janvier 1849. Une assemblée des créanciers aura lieu au Palais de Justice de la dite cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIÈME jour de janvier courant, à ONZE heures du matin.

W. S. SEWELL, Schérif. Bureau du Schérif, Québec, 16 janvier 1848.

A JOSEPH, Ecuyer, MONSIEUR, NOUS les soussignés RÉSIDANTS DU QUARTIER ST. LOUIS, désirons de nous assurer vos services et ayant la plus grande confiance dans votre zèle et votre capacité, nous prions de vous présenter comme candidat à la prochaine élection d'un conseiller dans le dit quartier pour nous représenter dans le conseil de ville, à la place de J. DEAN, Ecuyer, démissionnaire.

Daniel Wilkie, John Wale, Henry Eaton, James Waterspoon, Wm. Scott, John Timmons, Sarah McGuire, A. Thibierge, A. Soutar, John Parkins, Wm. Marsden, M. D., Joseph Thibierge, James Malouin, James Mountain, George Potts, Thomas Andrews, —Howard— Jean Landry, M. D., John Jervis, J. S. Sarples, J. T. Brousseau, H. N. Jones, A. Soutar, John Hall, David Robertson, R. Chamber, G. S. Taylor, Samuel Wright, F. X. Lepronon, Zimbar Ross, A. McCowan, John Hayter, F. X. Gingras, Thomas Bailey, Henry Tuzo, R. E. Bileau, W. B. Dobbins, Peter Sheppard, Ben. Hunt, H. O'Connor, R. Provan, Robert Scott, John Wilson, F. DeFoy, R. Chamber, Richard Wickens, Louis Bilodeau, Henry Lawler, John Campbell.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

Je vous remercie, messieurs, pour votre adresse flatteuse; j'accepte votre invitation à me porter candidat pour représenter le quartier St. Louis au conseil de ville. Si je suis élu, je promets que je ferai tout en mon pouvoir pour effectuer les réformes et améliorations si longtemps désirées par les citoyens de Québec, parmi lesquelles je mentionne particulièrement l'établissement d'Acqueducs, et d'un marche convenable à la Basse-Ville. Je demeure, messieurs, votre obéissant serviteur, A. JOSEPH. Québec, 16 janvier 1849.

A louer. C'EST superbe établissement appartenant au sous-signe et occupé par lui-même comme hôtellerie, situé en la paroisse Saint-Roch de Québec, Rue des Fossés. Cette maison ayant été depuis nombre d'années occupée comme telle et fréquentée particulièrement par les voyageurs de la côte nord, offre entre autres avantages, dix chambres à coucher, chambres particulières, salle et cuisine, cave spacieuse, glacière, hangar, étable et cour.

Vu que le propriétaire se retire des affaires, il pourra aussi disposer de son fonds de commerce ainsi que de la grande partie du ménage, lits, etc. LOUIS REAUME. Québec, 2 janvier 1849.

A JOHN MAGUIRE, ECUYER. MONSIEUR — NOUS les soussignés électeurs du quartier Champlain, prenons la liberté de vous prier de vous offrir à la ré-élection comme l'un des représentants de notre quartier dans le conseil de Ville.

John Doran, Pierre Parant, Geo. Arnold, W. K. Baird, Samuel Woodley, Michael Keoghlan, Patrick Lynch, C. Johnson, James Breslav, Amable Lefebvre, James Mangan, Arthur Conway, Cornelius Fabey, Thomas Coulhard, Charles Moisan, J. Jolicœur, N. McFintyre, Victor Morissette, Wm. Hossack, Thomas Griffin, Denis Powell, Thomas Yates, Richard Bowman, P. Kennedy, Michael Patton, François Parant, J. O'Shea, J. B. Fréchette, Patrick Ryan, T. Hardy, Alex. McLean, A. Fournier, Jos. Martineau, J. Gaudry, Isaac Bertrand, J. B. Ward, Edw. Duggan, Pierre Laviolette, Patrick Hickey, Michael O'Callaghan, John Leonard, B. McHappy, Thomas Gleeson, Alex. Fraser, Peter Farrell, Wm. Paterson, J. Birch, J. D. Philippe, John Newlan, John B. Giblin, P. Stafford, L. Jeffers, Charles Finlay, Thomas Malone, Thomas Hassell, James Fayner, J. McAllister, J. McHugo, James Falck, Michael Mackett, James McVeigh, Thos. O'Neil, Thos. Lane, J. O'Brien, Patrick O'Brien, John Jones, Michael O'Neil, Thos. Cassin, Patrick McCuskey, James Sloan, Wm. Youle, Wm. Brown, Thomas Bourke, Thos. Murphy, Bernard McHugh

Épreuve par des milliers!

PILULES INDIENNES VEGETALES DE WRIGHT.

PEU d'années se sont écoulées depuis que l'on a essayé pour la première fois de combiner quelques uns des herbes employées par les Indiens de manière à faire une préparation médicamenteuse.

PAR MILLIONS!

et joint de toute la considération qui lui manquait dans son origine. Il n'en est pas ainsi des remèdes ordinaires et il serait bien ridicule de supposer que le public se trompe pendant des années sur la qualité d'une médecine et s'en laisse imposer.

Le mérite seul d'une médecine fait qu'elle demeure sans succès ou qu'on cesse d'en user. Si toutes les prescriptions des médecins étaient soumises aux

Les pilules indiennes végétales de WRIGHT

ont passé par la dure épreuve dont les préjugés professionnels menacent tout article de ce genre. Un docteur peut bien prononcer en ton de mépris le mot "charlatanerie" mais il lui sera difficile de convaincre le patient que ces pilules ont guéri, après plusieurs mois de souffrances, un malade qui n'y a pas après tout quelque mérite dans cette charlatanerie.

POUR ÊTRE PLEIN DE VIE

il faut être plein de santé; et pour être plein de santé, il faut que la circulation du sang soit libre, et gênée en rien. Une fois malade ébranle les facultés de l'esprit, et un estomac dérangé agit le caractère le plus doux. Etre "glorieusement bien" et souffrir d'un dérangement des organes digestifs sont une seule et même chose.

ÇA ÉTÉ UNE COUTUME

depuis des années de prendre tous les printemps quelques médecines pour se débarrasser des morbes accumulations de l'hiver et se préparer à la chaleur. Cette pratique est sage. En hiver le sang est plus pesant qu'en été; aussi tout le monde ressent-il l'inconvénient du retour de la chaleur après une saison froide.

Dyspepsie.

Cette maladie, comme toutes les autres, est causée par des humeurs corrompues. Le jus gastrique, fluide particulier à l'estomac, quand il est séparé du mauvais sang, manque de ces étonnantes propriétés dissolvantes, qui sont si essentielles à la digestion; il s'en suit que la nourriture n'est pas convenablement dissoute dans l'estomac, le corps n'est pas suffisamment nourri, les boyaux se constipent, et toutes les fonctions du corps sont dérangées.

Le Rhumatisme et la Goutte.

Ces douloureuses maladies originent aussi des humeurs dans le sang; elles se déposent sur les membranes et sur les muscles, et empêchant la libre circulation du sang, elles sont causes non seulement des rhumatismes et de la goutte, mais de tous les maux que nous souffrons.

Mal de Foie.

Ces douloureuses maladies originent aussi des humeurs dans le sang; elles se déposent sur les membranes et sur les muscles, et empêchant la libre circulation du sang, elles sont causes non seulement des rhumatismes et de la goutte, mais de tous les maux que nous souffrons.

Quant des humeurs corrompues et stagnantes, sources de toute maladie, sont logées dans le foie, elles causent indubitablement un engorgement ou une inflammation de cet organe, qui, si elle ne sont pas promptement enlevées par des purgations végétales, finissent tôt ou tard par ce que l'on appelle un mal de foie confirmé.

Les Fievers.

Les fièvres ainsi que les autres maladies sont un effort de la nature pour chasser du corps ce qui s'appuie à la santé; c'est un combat entre les bonnes et les mauvaises humeurs, et la connexion qui en résulte s'appelle fièvre. Les symptômes ordinaires de la fièvre sont la pesanteur, la langueur, l'anxiété, les sueurs, les battements fréquents du cœur, la chaleur de la tête et du chaud; après que le patient se plaint de douleurs dans la tête et dans le dos, de la saif, de difficultés dans la respiration, de douleurs dans les reins, il a l'estomac chargé, des nausées et peu de santé, et quelquefois aussi il vomit des matières bilieuses.

L'expérience prouve que les pilules indiennes végétales de Wright sont très bien adaptées à la guérison de toute espèce de FIEVRE, car non seulement elles nettoient entièrement l'estomac et les boyaux des humeurs bilieuses qu'ils renferment, mais elles ouvrent ceux des vaisseaux excrétoires qui s'écoulent dans les boyaux et par conséquent entraînent dans les boyaux et de là au dehors par les voies ordinaires, ce que la circulation contient d'impur (et qui est la cause de ces dérangements du sang, que l'on appelle fièvre).

Les pilules indiennes végétales de Wright pour produire un excellent effet dans les fièvres doivent être prises en quantité suffisante pour faire opérer EN QUANTITÉ PAR LES BOYAUX. Si les symptômes sont grands, on peut prendre de quatre à huit pilules soir et matin jusqu'à ce que la fièvre soit passée, et continuer à en prendre de plus petites doses tous les vingt quatre heures jusqu'à ce qu'on ait entièrement recouvré la santé.

Les pilules indiennes végétales de Wright sont un remède sûr et efficace pour la perte de l'appétit, l'abattement, le mal de tête, les hémorrhoides, la diarrhée, les billes et toutes les maladies qui naissent de l'existence d'humeurs morbides dans quel que partie du système.

Les pilules sont cathartiques, diurétiques, expectorantes, et sudorifiques et peuvent par conséquent chasser par les boyaux, les rognons, les pousins et la peau les maladies auxquelles sont les ces parties de notre être sont sujettes. Il n'y a pas de meilleur remède pour purifier le sang et nettoyer les boyaux, et arrachant le mal dans sa source, elles maintiennent le corps dans une santé parfaite.

A vendre en gros et au détail, à Québec, par JOSEPH BOWLES, à l'opposite du marché de la Haute-Ville, et par JOHN MUSSON, coin des rues Buaud et Dufort.

Le Bureau du Prêt aux incendiés est de ce jour transporté dans les voûtes de l'ancien Evêché. FÉLIX GLACKEMEYER. Québec, 4 décembre 1848.

L. A. Huguet Latour, Notaire à Montréal.

AGENT D'AFFAIRES auprès du gouvernement et ailleurs, etc. Toutes lettres doivent lui être adressées au N° 16, rue St. Vincent, Montréal. 13 novembre 1848.

J. G. Taché, AVOCAT, No. 64, rue St. Louis.

Z. PERRAULT, AVOCAT, A TRANSPORTÉ son bureau au No. 10, rue Haldimand, porte soignée de MM. Lelièvre et Angers, avocats. 30 novembre 1848.

M. FUTVOYE, AVOCAT, Place d'Armes, Montréal.

L. J. C. FISET, AVOCAT, No. 10, RUE ST. LOUIS.

ARPENTAGE,

CHS BAILLAIRGE, Arpenteur, au vieux Château St. Louis. Québec, 7 novembre 1848.

B. FAHNESTOCK'S VERMIFUGE.



A SURE REMEDY FOR WORMS.

CETTE préparation a maintenant été soumise au public depuis près de vingt ans. Son grand mérite intrinsèque en a accéléré la vente et le recours à son emploi, et elle a pour elle à un degré éminent la faveur publique.

CERTIFICAT DU MAIRE DE LA CITÉ DE LANCASTRE. Lancastre, 3 juillet 1844.

MM. Fahnestock et Cie. Messieurs: Plusieurs de ma famille souffrant des symptômes apparents des vers, m'enduirent à faire l'essai de différents remèdes, et je suis heureux de pouvoir dire que votre vermifuge a eu l'effet désiré en faisant rendre dans un cas, à un patient, pas moins de 151 grands vers, ce qui, outre ses autres excellentes qualités, donne au vermifuge le pouvoir de guérir infailliblement des vers.

LE VERS SOLITAIRE ET AUTRES CHEZ LES ADULTES, PEUVENT ÊTRE GUÉRIS PAR LE VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK.

Le témoignage suivant est un entre mille qui ont été donnés sur des cures effectuées. Brooklyn Est, L. J., 10 fév. 1847.

Ceci est pour certifier que j'ai pris trois fois de la vermifuge de B. A. Fahnestock, qui m'a délivré d'une infirmité incurable de vers solitaires. D'après cette épreuve, je le recommande au public comme une médecine effective et saine à guérir des vers.

Le prix étant 25 cents la boîte, le vermifuge est à la portée de tout le monde.

IMPOSITION SANS EXEMPLE. Un individu nommé S. Fahnestock, a répété que l'article qu'il appelle "vermifuge de B. Fahnestock," est le même ou l'égal au vermifuge de ma préparation.

Le public est informé que ceci est une vraie imposition, et je le mets en garde contre la confusion de cet article supposé avec le mien. Il est entièrement différent dans sa composition, et n'en possède ni les vertus ni les pouvoirs.

Le vermifuge véritable est à vendre chez JOHN MUSSON, agent du propriétaire pour Québec. Québec, 30 mars 1848.



CURE EXTRAORDINAIRE PAR L'ONGUENT D'HOLLOWAY.

Cure admirable d'ulcères affreux de la face et des jambes, dans l'île du Prince-Edouard.

La vérité de ce rapport a été éminemment confirmée par devant un magistrat. Je, Hugues Macdonald, du lot 55, dans King's County, déclare par ces présentes, que je ne dois la conservation de ma vie, qu'à l'usage de l'onguent de Holloway; je déclare de plus que j'étais horriblement affligé d'ulcères à la face et aux jambes, lesquels avaient déjà fait de si grands ravages que la plus grande partie du nez et du palais de la bouche était disparu, j'avais aussi sur la jambe trois ulcères considérables pour lesquels un grand Secours diminueant rapidement de jour en jour et le mal allait toujours croissant, lorsque je me décidai à essayer les médecines d'Holloway. Après en avoir pris deux ou trois boîtes je trouvai tout de soulagement, et la maladie tellement arrêtée dans ses progrès que je devins bientôt capable de vaquer à mes travaux des champs. Les ulcères qui étaient auparavant si hideux et si repoussants à voir, sont aujourd'hui presque tous cicatrisés. A présent que je suis bien, il est mon devoir d'exprimer toute reconnaissance à la personne qui m'a tiré de l'état pitoyable où j'étais réduit, et de faire connaître mon histoire au genre tout entier, afin que ceux qui sont affectés comme moi puissent être guéris.

Cette déclaration a été faite devant moi à Bay Fortune le 3ème jour de septembre 1845.

(Signé.) HUGUES MACDONALD, Jos. COFFIN, Juge de Paix.

J'ai personnellement observé le cas de "Lot 55" et lorsque l'adresse a moi pour avoir des médecines, j'avais si peu d'espoir de le guérir que je lui dis que sa maladie était trop avancée, que c'était jeter son argent que d'en acheter. Cependant moi-même j'allais à voir les ulcères et à ma grande surprise je trouve qu'il venait de venir de faire des progrès si rapides qu'il se sentait mieux que jamais, et qu'il se sentait en état de faire des progrès si rapides qu'il se sentait mieux que jamais, et qu'il se sentait en état de faire des progrès si rapides qu'il se sentait mieux que jamais.

GUÉRISON D'ULCÈRES AVEC MALADIES DE S. OS. Extrait d'une lettre de M. James Wetmore, Hampton, Nouveau-Brunswick, en date du 10 février 1847.

A MM. Peters and Tilley, Messieurs, Je dois au célèbre Holloway de vous informer comme son agent pour cette province d'une cure remarquable opérée sur mon fils. Depuis plus de trois ans, il avait sur le corps et les membres des ulcères par où était sorti des morceaux d'os. J'ai employé plusieurs médecines de St. Jean, mais tous sans succès. Un me conseilla alors de faire usage des pilules et de l'onguent d'Holloway qui ont amené une guérison de plus complète. Plusieurs mois se sont écoulés depuis et tout annonce que la cure est radicale.

(Signé.) J. WETMORE, J. MUSSON, coin des rues Buaud et du Fort, est l'Agent pour Québec.

ATTENTION! CADEAUX POUR LES FETES.

A VENDRE chez MM. Ardouin et fils, 60, rue St. Jean, une riche collection d'épinglettes d'or et d'argent, montées en Cameo, Turquoise, Topaz, Améthyste, Agate, mousseuse, Corail et aigues-marines, et émailées; épinglettes en mosaïque, d'argent, d'or, et dorées de jais, et ditto émaillées. Une variété élégante de bijoux et bagues ornées de pierres précieuses, garde-montres, chaînes à l'Albert, colliers d'or, et dorés; bracelets d'or, d'argent, jais et autres. Vinaigriers, Couteaux, Fourchettes, Cueillères, Couteaux à beurre, à fruits, Fourchettes à épices, Grattoirs et Pointes d'argent.

Porte-Crayons, Cure-Dents d'or et d'argent, ainsi que Laquets, Compagnon des dames, Porte-Bouquets, et Souvenirs. Montures de bourses, et autres ornements. Montres, Lanettes, Pendants d'Oreilles, d'or et d'argent. Riches Pelottes.

Un approvisionnement de Plumes d'or à pointe à diamant, avec manches d'or, de la fabrique justement célèbre de Piquette et Guile.

Une grande variété d'autres articles trop considérable à énumérer dans un avertissement de ce genre.

LE TOUT A DES PRIX RÉDUITS, avec remise considérable pour ARGENT COMPTANT. N. B.—En disponibilité et prêtes à transformées en ornements divers, Pierres Précieuses, de toutes sortes. On nettoie aussi avec soin et promptitude, Horloges, Montres, Boîtes musicales, etc. Québec, 26 décembre 1848.

IMPORTANT AUX ACHETEURS.

CONTINUATION DE LA VENTE. MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER, A VENDRE POSITIVEMENT A MOINS DU PRIX COUTANT, Pour argent comptant.

Le soussigné prend la liberté d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il continue de vendre le restant de son fonds assortiment tel que suivant, savoir: Drap large, casimir, étoffes caracées, fines, patrons de vestes, vêtements, couvertes, plaids de Gala, mérinos, draps d'Orléans et de Cobourg, drap d'Alpaka, kersermers d'Orléans, drap métré, indiennes façonnées et de couleurs grises, gros de Naples, ratons, mouschins de soie, cravates, velours, rubans, point de musseline, dentelles, bordures, toiles d'Irlande, coton gris, cotons à chemises, rayés et bigarrés, courtes-pointes, couvre-pieds, toile cirée damassée à dessus de tables, serviettes ouvrées, gants chausseries, etc., etc.

AUSSI: 700 châles d'été et d'automne de tout goût et description. [patrons nouveaux.] à 50 p. 0/0 au-dessous du prix coutant.

200 blouses d'hiver, et habits de chausseurs, culottes, vestes, gilets etc., froes de fanelles, chemises et caleçons. Toutes ces marchandises se sont vendues proportionnellement à une grande réduction dans les prix ordinaires, et à beaucoup au-dessous du prix coutant.

Venez les voir au No. 6, rue Saint-Jean, Québec. R. CHAMBERS.

FONDS CONSIDERABLE DE SUPERBES PELLETERIES.

A vendre à des prix réduits pour clore des affaires. AU DEPOT DE PELLETERIES De feu F. E. GARANT, Rue St. Jean.

La soussigné exécuteur-testamentaire de feu M. Garant, son époux, offre en vente à des prix extrêmement réduits, afin de clore les affaires, les articles suivants de superbes pelletteries: MANCHONS de Martre du Nord, Martre de France, Martre de Roche, Bohème, Vison, Link, Cigne, Ecurcul, Black Janet, Martre sibeline, et rat musqué; Bois de toutes les peaux qui viennent d'être mentionnées, et les plus beaux possibles, ainsi que mitaines et des gants de pelletteries et de chevreux pour les Dames et Messieurs.

VICTORINES de Martre du Nord, de Vison, d'Ecurcul, Martre sibeline et imitation de Martre de France. GRANDES COLLETTES de Vison, de martre du Nord, d'Astrac, d'Ecurcul, de gorges de Martre et d'imitation de Martre de France; Manchettes pour assortir les Bois; Manchons pour les Bois; Manchons pour les pieds de Maroquin, doublés en peaux Mouton de couleurs, Nattes pour les voitures; Capeaux d'Ours noir, de Chat Sauvage, d'Astrac, de Loup-Marin, de Beauf Brille, de Castor et de Loure; Robes de Beuf Illinois, d'Ours noir, de Loup, de Carcajou, de Chat de Russie et de Renard de Pririe.

AUSSI: Une quantité considérable de Peaux non employées, depuis les plus riches jusqu'aux plus communes, Etoffes de Caoutchouc, Ceintures de Soie et de Laine; Raquettes et Souliers de jarrets d'Original pour Dames et Messieurs, Gilets et Caleçons de Chamails, Semelles de Crin, Chaussons de Couverts, de Draps, Bottes d'Original grandes et magnifiques, Bottes pour les longs voyages d'hiver en voiture.

N. B. Casques de Martre du Nord Naturelle, Martre teinte, Loure avec le grand poil, Loure-piquée Loup-Marin de la Mer du Sud (Waterloo), Visonne Russie et Vison du pays, Loup-Servier, Loup-Marin, etc.; Mitaines de Caribou et de cuir tanné, en gros et en détail.

Raquettes de toutes sortes, Feuilles de Caoutchouc, Souliers brodés et unis de Caribou. Toute ouvrage dans cette ligne exécutée dans le plus court délai.

Québec, 19 septembre 1848. M. E. POULIOT-GARANT.

A VENDRE AU PRIX COUTANT. PELLETERIES MANUFACTURÉES.

Le soussigné désirant se retirer des affaires, offre en vente SON FONDS DE PELLETERIES CONSIDERABLE ET VARIÉ, au prix coutant, sur lequel il appelle respectueusement l'attention publique.

Ce fonds est un des plus variés qui ait été mis en vente, et comprend tous goûts et qualités. Bas de dame, manchons et mitaines de Martre du Nord, de Russie, et de Vison du Canada, Casques de Messieurs de différentes modes, de Martre de Russie, de Vison du Canada et de Bohème, de Loup-Marin du Nord teint et naturel, d'Agouac naturel et teint, astrakan, loutre, etc.

Aussi un assortiment de gants, mitaines, et gantelots de toutes qualités; ainsi qu'un assortiment étendu de PELLETERIES MOYENNES ET COMMUNES.

Les personnes qui désirent faire emplettes, trouveront leur avantage en venant visiter et examiner ces articles avant d'acheter ailleurs, vu que le propriétaire est déterminé de clore son commerce ce hiver.

Les acheteurs au montant d'un louis et au-dessus, auront droit à une remise de 6 p. 0/0. Point de second prix. J. B. CORRIVEAU, 9, rue Buaud, Haute-Ville, Québec.

NOUVEAU TARIF DES ANNONCES.

A commencer de ce jour, les ANNONCES-AFFICHES à justification de deux ou cinq colonnes, et AVIS DIVERS (y compris les mariages, naissances et décès qui ne seront plus à l'avenir publiés gratis, à moins que la publication en soit demandée par un abonné), seront publiées dans le JOURNAL DE QUÉBEC aux taux suivants:

ANNONCES-AFFICHES DE L'INDUSTRIE,

(LES LIGNES PORTES DES ANNONCES-AFFICHES SONT COMPTÉES SUR LE CARACTÈRE DE 6 POINTS.) Prix d'une annonce-affiche à justification de 2 colonnes..... 6d. la ligne. Do. do. do. 5 colonnes..... 1s. 3d. la ligne. Chaque insertion subséquente à la première coûtera 75 p. 0/10 en moins.

LES AVIS DIVERS, (JUSTIFICATION D'UNE COLONNE),

concernant la Formation et la Constitution des Sociétés, les Appels de Fonds, les Conventions et Avis adressés aux Actionnaires, les Ventes Immobilières, et les Jugements, les ventes à l'encan de marchandises, les Mariages, les Naissances et les Décès, sont indistinctement à 8 sous la ligne.

Une remise considérable sera faite sur les insertions de longue durée. La circulation du Journal de Québec est d'une étendue qui n'est surpassée par aucune feuille à Québec, quoiqu'en dise le charlatanisme de certains lieux, et à ceux qui pourraient avoir des doutes, ils pourront les lever en parcourant les listes déposées à notre Librairie, (ou ils verront une progression notable de chaque mois), et en référant au bureau de poste pour le nombre expédié par cette voie.

Le gérant, AUGUSTIN CÔTÉ.

Adresses d'affaires.

Le Dr. JEAN LANDRY, ex Chirurgien interne de l'Hôpital de Marine, a établi son domicile dans la rue Ste. Ursule, No. 44, près de la rue St. Jean. Québec, 12 janvier 1849.

CONFESSEUR. O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-Ville. 1er mai 1848.

François Barbeau, PEINTRE-ENTRÉPRENEUR, No. 99, Rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean. Québec, 20 juin 1848.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Cigarettes, savon, etc. à Basse-Ville, rue St. Pierre.

J. O. VALLIÈRES, meublier, chaiseur, ébéniste, etc. au St. Valier, à quelques pas du pied de la côte à l'Est. Québec, 14 octobre 1847.

J. B. A. CHARTIER, NOTAIRE PUBLIC. TIENT son bureau dans l'ancien couvent, rue St. Pierre, Basse-Ville de Québec, où il se chargera de toute espèce d'agence pour Serps, demandes de Lettres Patentes et de Brevets d'invention, etc., etc. Québec, 1er avril 1847.

J. BURROUGHS, avocat; bureau no. 9, rue Haldimand, près la Cour de Justice.

Le soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St. Jean rue Aiguillon. PIERRE GAUVREAU, Architecte. Québec, 4 juillet 1848.

MICHEL GAUVIN, de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

A. Bélanger, NOTAIRE, SAINT ROCH DE QUÉBEC, No. 5, Rue Belair, "Office ouvert depuis 4 heures jusqu'à 9 heures, P. M."

Le Dr. WELLS, a établi son bureau chez son père, M. Wells, Inspecteur du feu, au numéro 23, rue Ste. Famille. Québec, 10 mai 1847.

Le docteur Cayre tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Valier, près la barrière.—15 mai 1846.

PIERRE DROUIN, meublier, chaiseur, ébéniste, etc. à son atelier, no.—rue des Fossés, près la rue Craig. Québec, 28 novembre 1846.

Le docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais.—27 nov. 1845.

MICHEL PATRY, Architecte, demeure maintenant rue St. Joseph, maison de M. Prevost, notaire, paroisse de St. Roch de Québec. Québec, 3 mai 1847.

WM. RUTHVEN, Beleur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

Le Dr. RINFRET dit MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean. Québec, 10 janvier, 1846. Avis aux pauvres gratis depuis midi jusqu'à une heure.

THOMAS AMIOT, avocat, à Montréal, agent d'affaires, au 1er étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul. Québec, 5 mai 1846.

Le docteur Poole, ex-devant médecin visiteur à Grande-Isle, est maintenant à Québec, dans l'exercice de sa profession, au no. 39, rue Ste. Ursule. Québec, 11 décembre 1847.

NAPOLEON CASALUOT et JEAN LANGLOIS, Avocats associés, ont établi leur bureau au No. 65, rue St. Louis, haute ville de Québec—3ème porte de la Cour. 4 mai, 1848.

ETUDE DE NOTAIRE. Le soussigné tient son bureau au N° 29, dans la rue Buaud, vis-à-vis le chien d'or. L. LETELIER. Québec, 13 avril 1848.

JOSEPH LEFEBVRE, Notaire, a établi son bureau en la maison de Mr. Gab. Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Église St. Roch. Québec, 4 mai, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ébéniste, rue St. Valier, Québec 13 mai 1848.

THOMAS GAUVIN, notaire, a établi son bureau dans l'ancien couvent, rue St. Pierre, Basse-Ville de Québec. Québec, 15 mai 1846.

N. LARUE, architecte, a transporté sa demeure sur la rue St. Jean, faubourg St. Jean, maison de M. Hoffman. Québec, 13 mai 1848.

AVIS. Surintendant des MESUREURS de BOIS, a transporté son bureau en la rue Saul-bau-Matlot, maison occupée ci-devant par MM. DEAN et Cie, comme bureau. 4 mai 1848.

Le Dr. P. D. HUBERT informe ses patients et le public en général, qu'il continue à occuper la même demeure comme ci-devant dans le faubourg St. Roch, aux coins des rues Anne et Richardson. 2 mai 1848.

NOUVELLE METHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE.

Par F. E. JUNEAU, Instituteur. A VENDRE à l'imprimerie de Wm. COWAN No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

LE JOURNAL DE QUÉBEC,

Paraît 3 fois par semaine, les MARDI, JEUDI et SAMEDI soirs, au prix de 20s. par an, à part les frais de poste, comme il est dit en tête. On peut aussi s'abonner pour 6 mois.

Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement de six mois ou d'un an, et payer leurs arriérés; autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, papiers, argent, correspondances, etc., doivent être adressés francs de port, au bureau du Journal, près l'Archevêché.

LISTE DES AGENTS.

Saint-Michel.....B. POULIOT, écuier, N. P. Trois-Pistoles.....DR. DUBÉ, écuier, Saguenay.....JOHN McLAREN, écuier, St. Thomas..... Kamouraska.....ALEXIS GAGNÉ, écuier, Rimouski.....M. E. POULIOT, St. Jean-Port-Joli.....M. le lieutenant FRASER, St. Roch des Annetts.....AMABLE MORIN, écuier, St. Jean d'Échaillouss.....CHS. DÉRÉ, écuier, et les paroisses voisines..... St. Hyacinthe.....M. Pabbé TETREAU, New-York.....J. C. ROBILLARD, écuier, Pincourtville, pour C. J. E. GAUTHIER, écuier, la Louisiane..... On reçoit aussi directement, par la poste, des abonnements des différentes parties de la province,